

Le Conseiller corporatif, un rôle essentiel pour les entreprises et les actionnaires

PATRICK LAGRANGE

Directeur Service-Conseil, Gestion Vigie

Collaboration spéciale

Vous le savez, le monde de la finance et le milieu des affaires sont en constante évolution. Les défis financiers et fiscaux pour les entreprises et leurs actionnaires sont colossaux. Il y a autant d'enjeux et de scénarios qu'il y a d'entreprises. Et pour faire face à la musique chaque actionnaire doit constamment ajuster son tir et concevoir son propre plan d'intervention. C'est ici qu'intervient le rôle essentiel du conseiller corporatif.

La relation personnelle actionnaire-conseiller est au cœur de toute la stratégie qui déterminera le succès des actions qui seront déployées. C'est cette relation de proximité – à valeur humaine – qui permettra au conseiller de s'approprier **la réalité particulière de l'entrepreneur** pour mieux composer avec **la complexité de son environnement financier.**

« *Le conseiller, entièrement dédié à la clientèle d'entrepreneurs, possède cette précieuse faculté de développer le réflexe entrepreneur, c'est-à-dire se mettre à l'écoute des besoins des gens d'affaires et mettre le doigt sur les solutions les plus appropriées pour eux* », de préciser l'actuaire, Luc Borgia.

La planification financière est à la base de toute stratégie financière. Les entreprises et les

actionnaires ont des objectifs précis; la famille, la croissance ou la vente de l'entreprise, la préservation du patrimoine, la retraite etc. Il faut donc concevoir un plan avec des actions concrètes pour rencontrer ces objectifs. On parle ici d'une **planification financière intégrée.**

Une politique d'investissement corporative bien conçue est cruciale pour maximiser les rendements et minimiser les risques. L'enjeu c'est la synergie. Toutes les décisions convergent vers des cibles concrètes et variées afin de maximiser le rendement après impôt. Chaque investissement de l'entrepreneur mérite une stratégie finement orientée vers les objectifs fixés en fonction de la tolérance au risque et des variations du marché.

« *Le conseiller a développé une vision 360 degrés qui permet à la fois de cibler les besoins primordiaux afin d'établir efficacement un plan d'actions axé sur les vraies priorités* » d'ajouter M. Borgia

La défiscalisation corporative est un élément clé de la stratégie financière. Choisir la bonne stratégie et le bon véhicule financier en fonction de la structure corporative de l'entrepreneur. C'est ici que le conseiller se métamorphose en opérateur capable d'identifier le moyen le plus approprié pour **sortir l'argent de l'entreprise avec le moins d'impact fiscal pour l'actionnaire.**

Imaginez, **seulement avec le régime de retraite exécutif (RR-E) un entrepreneur peut économiser jusqu'à 500 000 \$ de plus** qu'avec un REER. Quand la famille travaille dans l'entreprise, il est possible d'inscrire non seulement la/le conjoint dans le régime mais aussi les enfants. Le fonds pension demeure ainsi dans la famille comme une fiducie et bénéficie d'une excellente protection contre les créanciers.

Il faut également analyser la pertinence d'un Régime d'Épargne Santé (RES) ou d'un placement successoral retraite (PSR) qui peuvent aussi générer des économies substantielles.

Enfin, un outil **d'optimisation fiscale**, avec ses calculs intelligents, réussit à concevoir **les meilleures stratégies financières pour les actionnaires.** Cette infrastructure technologique – extrêmement sophistiquée – permet aux conseillers de guider les entrepreneurs à travers des dizaines de milliers de scénarios donnant accès à la plus grande richesse possible après impôt pour



Patrick Lagrange, directeur Service-Conseil, Gestion Vigie

chacune des années menant, par exemple, l'actionnaire à ses 85 ans.

« *Bref, le conseiller corporatif est passé maître dans l'art d'utiliser les bons outils, mais surtout les compétences des experts de son équipe pour élaborer son plan d'actions et satisfaire les exigences et les besoins particuliers inhérents à la réalité des entrepreneurs des parcs industriels* », de conclure Luc Borgia. ■

En collaboration avec :

Luc Borgia

Actuaire, conseiller agréé en Avantages sociaux et planificateur financier – Gestion Vigie

418 627-4447, poste 214
Luc.Borgia@gestionvigie.com

Supervision :

Marius S. Brisson

Leader, Service exécutif, et conseiller spécial, Bureau du président du conseil, CPI

1 855 222-2102/514 972-2154
mbrisson@parcsindustriels.ca